



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2022-212 bis**

Publié le 31 mai 2022

SOMMAIRE

RÉGION ACADÉMIQUE HAUTS-DE-FRANCE

Arrêté rectoral de subdélégation de signature en date du 6 avril 2022 dans les secteurs de gestion financière

RÉGION ACADÉMIQUE HAUTS-DE-FRANCE- ACADEMIE DE LILLE

Arrêté du 16 mai 2022 fixant la composition de la commission devant laquelle sont formés les recours administratifs préalables obligatoires exercés contre les décisions de refus d'autorisation d'instruction dans la famille



RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE

Liberté
Égalité
Fraternité

Service interacadémique des affaires juridiques

Arrêté de subdélégation de signature dans les secteurs de gestion financière

La rectrice de région académique Hauts-de-France
La rectrice de l'académie de Lille
Chancelière des universités

Vu l'arrêté préfectoral en date du 04 août 2021 portant délégation de signature au titre des articles 10 et 75 du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique à Madame Valérie CABUIL, rectrice de région académique Hauts-de-France, rectrice de l'académie de Lille, pour l'ordonnancement secondaire du budget de l'Etat ;

Vu l'arrêté rectoral de subdélégation de signature dans les secteurs de gestion financière en date du 5 août 2021 et ses arrêtés modificatifs en date des 2 septembre 2021, 21 octobre 2021, 3 décembre 2021, 4 janvier 2022, 18 février 2022 et 2 mars 2022 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Les dispositions de l'article 3 de l'arrêté rectoral de subdélégation de signature dans les secteurs de gestion financière en date du 5 août 2021 sont modifiées comme suit :

« Subdélégation de signature est donnée à Monsieur **Thierry PAUL**, recteur délégué pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, à l'effet de signer toutes opérations relatives à la dépense publique relevant du périmètre de la délégation régionale académique à la recherche et à l'innovation ainsi que toutes mesures relatives à la gestion du BOP 172 confiées dans le cadre des délégations de gestion ».

ARTICLE 2 : Cet arrêté fera l'objet d'une parution au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Hauts-de-France.

Lille, le 6 avril 2022

Valérie CABUIL



**ACADÉMIE
DE LILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté fixant la composition de la commission devant laquelle sont formés les recours administratifs préalables obligatoires exercés contre les décisions de refus d'autorisation d'instruction dans la famille

La rectrice de l'académie de Lille

Vu la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République,
Vu le décret n° 2022-183 du 15 février 2022 relatif à la commission devant laquelle sont formés les recours administratifs préalables obligatoires exercés contre les décisions de refus d'autorisation d'instruction dans la famille.

ARRÊTE

**Service commun
d'appui aux
politiques
pédagogiques et
éducatives**

**Bureau des politiques
à l'éducation, à la
santé et à la
citoyenneté**

Ref : SCAPPE/BPESC-
2022-8199/ND

Dossier suivi
Nicolas DECONINCK

Téléphone
03 20 15 63 57
Fax
03 20 15 65 60
ce.scappe-bpesc@ac-lille.fr
Rectorat de Lille
144 rue de Bavay
BP 709
59033 Lille cedex

Article 1^{er} :

La commission académique devant laquelle sont formés les recours administratifs préalables obligatoires exercés contre les décisions de refus d'autorisation d'instruction dans la famille est composée ainsi qu'il suit :

Président :

La rectrice de l'académie de Lille ou son représentant, Monsieur Yves Cause, Inspecteur d'académie – Inspecteur Pédagogique Régional.

Inspecteur de l'Education Nationale :

Titulaire :

Monsieur Christophe PRATH

Inspecteur de l'Education Nationale, DSDEN du Nord.

Suppléant :

Monsieur Vincent HERNU

Inspecteur de l'Éducation nationale, DSDEN du Pas-de-Calais.

Inspecteur d'académie – Inspecteur Pédagogique Régional :

Titulaire :

Madame Virginie HALLOSSERIE

IA-IPR d'histoire-géographie.

Suppléant :

Monsieur Régis LECLERCQ

IA-IPR de mathématiques.

Médecin de l'éducation nationale :

Titulaire :

Madame Nathalie BLONDEL

Médecin conseillère technique, DSDEN du Pas-de-Calais.

Suppléante :

Madame Blandine DELOMEZ

Médecin conseillère technique, DSDEN du Nord.

Conseiller technique de service social:

Titulaire :

Madame Marie-Pierre LONGELIN

Conseillère technique départementale de service social, DSDEN du Pas-de-Calais.

Suppléante :

Madame Marie WEEXSTEEN

Conseillère technique départementale de service social, DSDEN du Nord.

Article 2 :

Les membres autres que le président sont nommés pour deux ans.

Article 4 :

Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 16 mai 2022.

La rectrice de région académique,
Rectrice d'académie,
Chancelière des universités



Valérie CABUIL